



Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION

Règlement numéro 2024-340 relatif aux règles et fonctionnement de la bibliothèque Claire-Lazure de Saint-Michel

AVIS est par la présente donné par la soussignée que le règlement numéro 2024-340 relatif aux règles et fonctionnement de la bibliothèque Claire-Lazure de Saint-Michel a été adopté par le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel à une séance ordinaire tenue le 12 mars 2024.

Ledit règlement est maintenant déposé au service du greffe de l'Hôtel de ville au 1700, rue Principale, Saint-Michel.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Michel, ce 19^e jour de mars 2024.

(s) Caroline Provost

Caroline Provost, greffière-trésorière adjointe